

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valerie Gauthier

<https://www.cadre21.org/membres/910057cb0cf61e4f5e0dc306>

Date d'obtention : 2023-10-03 19:30:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de recueillir le plus d'informations possible et ce de tous les acteurs impliqués et d'être vigilant s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Qu'il est important que les interventions soient faites lorsque s'est un membre de l'école qui fait la demande. Si un parent vient vers nous, il faut le référer directement à la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle guidera toutes mes interventions à l'aide de la grille d'évaluation et de l'aide-mémoire des étapes préliminaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas regarder les images, à garder confidentiel toutes informations, à rassurer la victime, la sécuriser, etc.